

que je suis membre de cette Chambre, que les circonstances modifient parfois le point de vue et que beaucoup dépend de celui qui doit écoper. Mais je voudrais parler d'une ou deux questions plus importantes.

Je ne m'étendrai pas très longuement sur les conditions qui existent dans l'Ouest. L'honorable chef de notre groupe qui a parlé avant moi a développé complètement ce sujet. Nous n'aimons pas à passer pour des broyeurs de noir, mais peut-être si je donne un autre exemple, et cette fois personnel, ce dont je dois m'excuser, on comprendra mieux les conditions qu'on pourrait le faire de tout autre manière. Dans l'année 1912, j'ai acheté un chariot pour le service de ma ferme et il m'a coûté \$78 comptant. C'était un chariot avec boîte "à trois ponts", type bien connu des représentants des provinces de l'Ouest. Si je m'en souviens bien, j'ai vendu ma récolte pour 70 cents le boisseau. Or, retenez-le bien—\$78 pour un chariot alors que le blé se vendait 70 centins le boisseau! L'automne dernier, j'ai constaté que j'avais besoin d'une boîte pour mon chariot, l'autre n'étant plus utilisable. J'ai payé la boîte seule \$67 et j'ai reçu pour mon blé 78 centins net par boisseau. Je pense que ces chiffres vous montreront ce qu'éprouve l'agriculteur aujourd'hui en présence du fait qu'on n'a pas encore rétabli l'ancien équilibre entre le prix qu'il recevait pour ses produits et le prix qu'il payait pour les articles nécessaires à son exploitation. On pourrait multiplier à l'infini les exemples de ce genre, mais j'estime qu'un suffira.

On a parlé d'exercer un contrôle sur les tarifs de transport sur les lacs. Je suis persuadé que nous approuvons ce qu'a fait le Gouvernement en nommant une commission royale pour procéder à une enquête sur ces tarifs. Je ne dirai pas en ce moment combien il a tardé à se rendre compte de la situation. Sans doute, durant la saison dernière les agriculteurs ont perdu beaucoup; nous avons perdu par suite du monopole, si c'est un monopole, tous les avantages que nous espérons obtenir avec la diminution des taux de transport.

Si l'embargo sur le bétail peut être levé, nous accueillerons la nouvelle comme une mesure de soulagement tout au moins au profit des agriculteurs du Canada qui font l'élevage du bétail pour le marché. Je reconnais, pour ma part, que la question de l'embargo sur le bétail n'est pas aussi sérieuse pour le Canada qu'elle l'était il y a trente ans quand on a imposé la restriction. Depuis cette époque nous avons vu augmenter les demandes des Etats-Unis pour cette classe

particulière de bétail que nous pouvons produire avec profit. Mon opinion personnelle est que si nous pouvions obtenir ce débouché pour la classe de bétail que nous avons, il serait pour nous d'une valeur infiniment plus grande que le marché anglais dans les conditions actuelles. Néanmoins, je reconnais qu'il est désirable de faire les plus grands efforts pour acquérir et conserver ce marché et quand le temps viendra de partager les mérites pour la disparition de l'embargo, j'aimerais qu'on n'oublie pas le ministre de l'Agriculture de la province d'Ontario, parce qu'il a beaucoup fait pour attirer l'attention du peuple anglais peut-être pas directement celle du gouvernement anglais, mais celle de la population britannique—sur cette question et organiser une campagne dont le résultat final a amené le gouvernement anglais à prendre cette décision.

Si nous avions l'assurance absolue que tout ce qui touche au commerce des grains va faire l'objet d'une enquête immédiate, nous envisagerions cette mesure avec une grande satisfaction. Suivant moi, le meilleur moyen de le faire est de nommer une commission royale si on peut en former une bonne. Si nous ne pouvons pas obtenir un tribunal de ce genre, cela ne peut nous rendre aucun service vraiment effectif; mais je crois qu'une bonne commission royale pourrait servir les intérêts du pays tout entier mieux qu'aucune autre commission d'enquête. Il n'est pas douteux qu'il n'existe un sentiment de mécontentement parmi la population de l'Ouest. Il se peut qu'une partie de ce mécontentement ne soit pas justifiée; mais il est indéniable que l'on soupçonne certains intérêts de prélever un montant déraisonnable sur la valeur de notre produit au cours des différentes phases de la manutention, et si le crédit de \$40,000 inscrit au budget de l'an dernier pour faire cette enquête n'avait d'autre résultat que de dissiper ces soupçons, je crois que ce serait une dépense justifiée. J'ai éprouvé un désappointement quand j'ai lu dans les journaux la déclaration du ministre du Commerce (M. Robb) disant que l'enquête n'aurait pas lieu parce qu'il semblait qu'il n'y avait pas de demande à ce sujet. Je ne m'étendrai pas longuement sur la question; nous aurons sans aucun doute l'occasion de la discuter plus à fond quand la session sera plus avancée.

Mais il est un sujet sur lequel je désire faire quelques observations. Il s'agit d'une question qui découle naturellement de celles abordées par le premier ministre lorsqu'il nous a communiqué la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement